



Solidarité avec les migrants :

Aider la société civile et d'autres acteurs à répondre à la pandémie de COVID-19

Genève, le 8 juillet 2020

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations rend hommage à tous ceux qui, pendant la pandémie de COVID-19, soutiennent les migrants et œuvrent à leur côté en leur offrant une protection vitale, en assurant un suivi et en menant des actions de sensibilisation et d'information. Les organisations de la société civile, les associations de migrants et de la diaspora, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organisations de la jeunesse et celles dirigées par des femmes, les autorités et communautés locales, le secteur privé et d'autres acteurs jouent un rôle essentiel en protégeant un grand nombre de personnes que la pandémie et les mesures prises pour y faire face ont rendues particulièrement vulnérables. Le Réseau lance un appel pour que leur action soit mieux reconnue, notamment en leur offrant les moyens de participer réellement et en leur apportant un soutien gouvernemental et financier accru.

Les difficultés que connaissaient déjà de nombreux migrants sont aujourd'hui aggravées par les mesures prises en réponse à la COVID-19 qui, intentionnellement ou indirectement, sont discriminatoires et excluantes. Souvent, les mesures de secours, le soutien du gouvernement ou les solutions nationales adoptées face à la COVID-19, notamment en matière de garantie de ressources et de protection sociale, leur sont restés inaccessibles. Il ressort que la riposte au virus est tout aussi inégale quant à ses conséquences que la COVID-19 elle-même, puisqu'elle renforce les schémas de discrimination, ainsi que le racisme, la xénophobie et l'intolérance à l'égard des travailleurs migrants et de leur famille, tout en portant atteinte à leurs droits de l'homme.

Ainsi que l'a relevé le [Secrétaire général dans ses orientations du 3 juin sur la COVID-19 et les migrants](#), l'exclusion des migrants est la raison même pour laquelle ils comptent aujourd'hui parmi les plus vulnérables à la pandémie. Il a souligné que leur exclusion de l'action des pouvoirs publics non seulement va à l'encontre de leurs droits de l'homme fondamentaux, mais nuit aussi aux stratégies collectives de santé publique visant à lutter contre la pandémie et à l'éradiquer. L'inclusion portera du fruit. Elle seule permettra de nous relever de cette crise et de venir à bout de la COVID-19.

Face à ces lacunes, la société civile et d'autres acteurs compétents sont montés au front. Ils fournissent des informations multilingues sur la COVID-19, adaptées au contexte dans lequel vivent et travaillent les migrants, assurent des permanences téléphoniques pour violence sexiste et harcèlement, offrent des services et des conseils juridiques sur les mécanismes de plainte, surveillent les droits de l'homme, proposent un soutien en matière de santé mentale, assurent des formations, mènent des actions de sensibilisation et facilitent l'organisation de campagnes. Ils ont constitué des réseaux de solidarité et viennent en aide aux migrants, notamment sous la forme de nourriture, d'eau, de médicaments essentiels, d'abris, d'équipements de protection individuelle et

d'un soutien économique. Ils ont créé des fonds de secours pour les travailleurs agricoles, domestiques et autres qui ont perdu leurs moyens de subsistance du fait de la pandémie. Des organisations de travailleurs et d'employeurs, par le dialogue social et en coordination avec les autorités locales, promeuvent un traitement équitable, le travail décent et le respect des principes et droits fondamentaux sur le lieu de travail. Des organisations de la société civile et d'autres acteurs s'emploient à faire en sorte que les migrants soient intégrés dans la planification des mesures prises par les pouvoirs publics en réponse à la pandémie. Il est fondamental que les gouvernements et les parties prenantes travaillent de concert pour élaborer des réponses politiques à la COVID-19 si l'on veut que les droits et les contributions des migrants soient dûment pris en considération et valorisés.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a entrepris de réaliser [une série de sessions d'écoute en ligne sur la COVID-19](#), qui vise à donner directement la parole à des parties prenantes à l'échelle locale, nationale et mondiale, afin de permettre un échange d'informations et un renforcement mutuel de leur action. Les réflexions de ces personnes et groupes sur des questions thématiques et transversales permettent d'offrir des exemples du terrain et de formuler des recommandations de bonnes pratiques.

Ces échanges, de même que d'autres informations, font apparaître qu'en fournissant cette assistance vitale, toutes ces organisations offrent un filet de sécurité essentiel en l'absence de mesures publiques et lorsque les restrictions à la liberté de mouvement entravent fortement les moyens d'action d'autres acteurs de l'aide aux migrants. En outre, elles s'acquittent de cette mission alors qu'elles-mêmes manquent cruellement de moyens – en raison de l'ampleur de la crise et de ressources insuffisantes.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations lance un appel pour que ces acteurs soient mieux reconnus et mieux soutenus, et surtout pour qu'ils soient associés à la planification des réponses à la pandémie. Il préconise en outre que les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés bénéficient de financements souples et rapides afin qu'ils puissent combler les lacunes et répondre aux besoins découlant de la COVID-19.

Cependant, ce soutien doit compléter, et non remplacer, l'obligation qui incombe au premier chef aux États de prendre des mesures non discriminatoires et respectueuses des droits de l'homme en réponse à la COVID-19. À cette fin, il faut veiller à ce que tous les migrants, quel que soit leur statut, aient accès aux programmes d'aide gouvernementaux, à la protection sociale, aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base.

Les nombreux États et autorités locales qui, en réponse à la COVID-19, ont mis en place des mesures qui prennent en compte les migrants et soutiennent les parties prenantes sont autant d'exemples de bonnes pratiques. Alors que les finances publiques sont de plus en plus mises à rude épreuve, il est important que tous ces acteurs – et leur travail au contact des migrants – soient considérés comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une réponse réellement collective à la pandémie de COVID-19.

Le Réseau engage vivement les gouvernements à ne pas oublier les engagements qu'ils ont pris au titre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment en ce qui concerne l'approche associant l'ensemble de la société. Il invite les États à mettre en œuvre ces recommandations lorsqu'elles s'appliquent aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, et à protéger les

droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut, y compris le droit de chacun de jouir, de la même manière, du meilleur état de santé possible.

Les principes directeurs du Pacte mondial reconnaissent que la participation de tous les secteurs des pouvoirs publics et de la société est requise pour assurer une gouvernance des migrations fondée sur des principes. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons veiller à ce que ce principe soit respecté.

Les Nations Unies ont créé le Réseau sur les migrations pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et apporter aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système.

Dans l'exercice de son mandat, le Réseau accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit. Il porte une attention particulière aux questions pour lesquelles une approche commune de l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'apporter une valeur ajoutée et d'évaluer facilement les résultats et l'impact.

Par ses notes d'information sur la mobilité pendant la COVID-19¹, le Réseau continuera d'apporter un soutien à la société civile en organisant régulièrement des sessions d'écoute avec des parties prenantes afin d'éclairer les mesures du système des Nations Unies et de développer les initiatives de la société civile, notamment grâce à la mise en œuvre du Pacte mondial.

Personnes de contact pour les médias :

OIT

Adam Bowers

Chargé de la planification et de la coordination de la communication

+41 (0)22 799 63 48

newsroom@ilo.org

OIM

Safa Msehli

smsehli@iom.int ou media@iom.int

HCDH

Rupert Colville

Porte-parole / Responsable des relations avec les médias +41 22 917 9767 rcolville@ohchr.org

UNICEF

Christopher Tidey

Spécialiste de la communication

+1 917 340 3017

ctidey@unicef.org

¹ <https://www.migrationnetwork.un.org/online-series-mobility-time-covid-19>

ONU DC

Sonya Yee

Rédactrice de discours et porte-parole

Bureau de la Directrice exécutive

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

sonya.yee@un.org